PROJET 2027 · RÉUSSIR ENSEMBLE

Souveraineté alimentaire

Nourrir la France et faire vivre ceux qui la nourrissent

Rapport de propositions — Agriculture

40 propositions pour une agriculture qui nourrit, rémunère et tient face au climat.

Projet 2027 est la rédaction d'un programme pour la présidentielle 2027. Open source, ce programme est mis à disposition de tous les candidats à la présidentielle.

Philippe Agnelli
Président d'Élysée Conseils
Novembre 2026

Sommaire

Le mot du président

Synthèse : les quarante propositions

Introduction : le constat et le cap

CHAPITRE 1 **Rémunérer plutôt que subventionner**

CHAPITRE 2 **Le juste prix**

CHAPITRE 3 **Savoir ce que l'on mange**

CHAPITRE 4 **La règle d'équité**

CHAPITRE 5 **Produire ce qui nous manque**

CHAPITRE 6 **Produire avec le vivant**

CHAPITRE 7 **Eau, sols et climat**

CHAPITRE 8 **Simplifier et faire confiance**

CHAPITRE 9 **Installer, transmettre, former**

CHAPITRE 10 **De la ferme à l'assiette**

CHAPITRE 11 **L'Europe et la PAC 2028-2034**

Ce qui coûte, ce qui rapporte

Questions fréquentes

Conclusion

ANNEXE Glossaire et sources

AVANT-PROPOS

Le mot du président

Trois fois par jour, nous dépendons d'un agriculteur. Nous l'oublions, parce que les rayons sont pleins. Mais en 2025, pour quatre agriculteurs qui partaient, trois seulement se sont installés ; un poulet sur deux que nous mangeons vient de l'étranger ; et l'été 2026 a fait chuter de 41 % la production de maïs non irrigué. La nourriture ne va plus de soi.

Élysée Conseils a d'abord voulu comprendre : les six tomes de *L'agriculture française — État des lieux 2027* décrivent les fermes, les revenus, le vivant, l'assiette, les hommes et l'argent public. Ce rapport en tire les conséquences. Il réunit **quarante propositions**, construites à partir de ce constat, des débats que nous avons menés et de l'examen, une à une, des propositions faites par d'autres.

Il n'y a pas une agriculture, il y en a trois : l'agriculture de proximité des petites fermes, du maraîchage et du bio ; l'agriculture traditionnelle des fermes moyennes et familiales ; l'agriculture de grande échelle, qui produit l'essentiel et fait vivre nos exportations. La France a besoin des trois. Mais je veux le dire clairement : **l'agriculture traditionnelle a de l'avenir.** Ce n'est pas une agriculture du passé, c'est une agriculture familiale moderne, plus robuste face aux crises, plus économe, plus riche en emplois, et qui garde les haies, les prairies et l'eau dans les sols.

Les agriculteurs ne demandent pas la charité. Ils veulent vivre de leur travail et être payés pour ce qu'ils rendent à la nature. Les consommateurs, eux, veulent savoir ce qu'ils mangent. Entre ces deux attentes se trouve notre chemin : un juste prix, une étiquette qui dit la vérité, les mêmes règles pour ce que nous produisons et ce que nous importons, et une administration qui laisse enfin travailler ceux qui nous nourrissent.

Un rendez-vous approche. La politique agricole commune de 2028 à 2034 se négocie maintenant, et c'est le président élu en 2027 qui en finalisera l'application en France. Les choix des prochains mois engageront notre agriculture pour sept ans. Ce rapport est notre contribution, ouverte à tous les candidats.

Philippe Agnelli, président d'Élysée Conseils

SYNTHÈSE

Les quarante propositions

Quarante propositions en onze chapitres, pour une agriculture qui nourrit la France, fait vivre ceux qui la nourrissent et tient face au climat.

Les quarante propositions

N°	Proposition
CHAPITRE 1 — RÉMUNÉRER PLUTÔT QUE SUBVENTIONNER	
1	Recentrer le plan national de la PAC sur le travail et les premiers hectares
2	Un revenu pour les services rendus à la nature, financé par un bonus-malus (100 à 150 € par hectare)
3	Un contrat d'objectifs de cinq ans à la place du dossier PAC annuel
4	Alléger le coût du travail agricole en transférant une partie des charges sociales
CHAPITRE 2 — LE JUSTE PRIX	
5	Un prix d'achat sur lequel l'industrie et la distribution s'engagent, avec l'État pour arbitre et des marges transparentes
6	Autoriser la vente directe de céréales entre agriculteurs et éleveurs
CHAPITRE 3 — SAVOIR CE QUE L'ON MANGE	
7	Libérer l'étiquetage : origine et prix payé au producteur, par QR code, et un label unique « Produit en France »
8	Le Nutri-Score obligatoire au niveau européen
CHAPITRE 4 — LA RÈGLE D'ÉQUITÉ	
9	Ce qui est interdit chez nous pour raison de santé ne revient pas par l'importation
10	Transparence sur les nouvelles techniques génomiques, pas de brevet sur le vivant
11	Une diplomatie agricole offensive et une balance commerciale suivie de près
CHAPITRE 5 — PRODUIRE CE QUI NOUS MANQUE	
12	Définir les productions stratégiques et les soutenir en priorité
13	Un plan protéines : volaille, œufs, porc et bœuf herbager
14	Fruits et fruits à coque : planter au bon endroit, soutenir la filière noisette
CHAPITRE 6 — PRODUIRE AVEC LE VIVANT	
15	Reprendre la réduction planifiée des intrants, avec ce qui lui manquait
16	Néonicotinoïdes interdits, glyphosate aligné sur l'Europe et alternatives financées
17	Deux usines d'engrais azotés décarbonés en 2032
18	Tout recycler : azote organique, phosphore des boues, légumineuses doublées
19	Replanter haies et bocages
20	Plus de nouvelles fermes-usines, des démarches simplifiées pour les bâtiments modestes
CHAPITRE 7 — EAU, SOLS ET CLIMAT	
21	Retenir l'eau, une priorité d'intérêt général majeur
22	Adapter les cultures et les vignes au climat qui vient
23	Protéger le foncier agricole et revoir le zéro artificialisation nette

N°	Proposition
CHAPITRE 8 — SIMPLIFIER ET FAIRE CONFIANCE	
24	Un guichet unique de l’exploitant
25	« Dites-le-nous une fois » : aucune administration ne redemande ce qu’une autre possède
26	Pas plus strict que l’Europe, sauf pour la santé et l’irréversible, et un droit à l’erreur
27	Un statut unique de l’exploitation agricole
28	Un ministère resserré, des décisions prises au plus près du terrain
CHAPITRE 9 — INSTALLER, TRANSMETTRE, FORMER	
29	Un grand plan d’installation et de transmission
30	Le portage du foncier par des organismes publics et des groupements citoyens
31	Des emplois agricoles et une activité contributive dans les fermes
32	Robotiser et numériser, en achetant à plusieurs
33	Revaloriser les petites retraites agricoles et ouvrir un droit aux congés
34	L’agroécologie dans toutes les formations
CHAPITRE 10 — DE LA FERME À L’ASSIETTE	
35	Recréer des filières avec les consommateurs, les chefs et les entreprises
36	100 territoires de souveraineté alimentaire et des cantines qui servent la France
37	Le goût à l’école, la fin du gaspillage des invendus, une sécurité sociale de l’alimentation ciblée
38	Protéger le droit d’alerter, refuser la violence
CHAPITRE 11 — L’EUROPE ET LA PAC 2028-2034	
39	Ce que la France défendra à Bruxelles
40	Le calendrier de la PAC et l’appel aux eurodéputés français

INTRODUCTION

Le constat et le cap

349 600	3 sur 4	6,40 €
exploitations en 2023, contre 1,59 million en 1970	départs remplacés en 2025 (MSA)	sur 100 € de courses pour l'agriculture française

L'ESSENTIEL

La ferme France se vide : moins de fermes, plus grandes, des agriculteurs qui vieillissent et ne sont plus tous remplacés.

Le revenu agricole dépend presque autant des aides que de nos assiettes, et le climat est devenu un facteur de production.

Nos propositions changent de logique : rémunérer plutôt que subventionner, informer plutôt qu'interdire, les mêmes règles pour tous, et simplifier.

Ce que nous apprend l'état des lieux

La France métropolitaine comptait 1,59 million d'exploitations en 1970 ; il en restait 349 600 en 2023[1]. En 2025, la Mutualité sociale agricole a compté 18 596 installations pour 25 206 départs de chefs d'exploitation[2]. L'âge moyen des chefs d'exploitation atteint 49,5 ans.

Le revenu moyen cache des écarts immenses selon les productions, et il dépend fortement de l'argent public. En 2021, les subventions ont apporté **24,8 %** de l'excédent brut d'exploitation de l'agriculture, presque autant que la consommation alimentaire des Français (30,8 %)[3]. Sur 100 € de courses alimentaires, **6,40 €** seulement rémunèrent la valeur ajoutée de l'agriculture française.

Le climat, enfin, n'est plus une menace lointaine. Selon les estimations d'Agreste arrêtées au 1er août 2026, la canicule a fait chuter la production de maïs non irrigué de 41 % et celle de blé dur de printemps de 51 % par rapport à la moyenne 2021-2025[4].

Les principes qui guident nos propositions

- **Rémunérer plutôt que subventionner.** Les agriculteurs préfèrent être payés pour leur travail et pour les services qu'ils rendent à la nature que d'être assistés.
- **Informer plutôt qu'interdire.** Les Français ont le droit de savoir ce qu'ils mangent : l'origine et le prix payé au producteur doivent être visibles. Chacun choisit ensuite librement.
- **La règle d'équité.** Les mêmes règles pour ce que nous produisons et ce que nous importons : ni repli, ni naïveté.
- **Tout recycler.** Nous entrons dans une ère où nous devons d'abord utiliser ce que nous avons déjà sur notre territoire : effluents, boues, biodéchets, eau de pluie.

[1] Insee et Agreste, recensements agricoles et enquête sur la structure des exploitations 2023 ; voir Élysée Conseils, *L'agriculture française — État des lieux 2027*, tome 1.

[2] Mutualité sociale agricole (MSA), installations et cessations 2025 ; état des lieux, tomes 1 et 5.

[3] Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (OFPM), *Rapport au Parlement 2026*, p. 45-48 (euro alimentaire 2021 et contributions à l'excédent brut d'exploitation de la branche agricole).

[4] Agreste, estimations de production au 1er août 2026 ; état des lieux, tome 3. Il s'agit de baisses de production, et non de rendement.

- **Adapter au climat qui vient.** Choisir les bonnes cultures au bon endroit plutôt que forcer la nature.
- **L'équilibre.** Des décisions équilibrées, sans se soucier du clivage droite-gauche, et une transition progressive, pas une rupture.
- **La méthode agile.** Chaque loi comporte une revue d'efficacité à 12 ou 24 mois et une clause d'extinction ; le programme s'adapte.

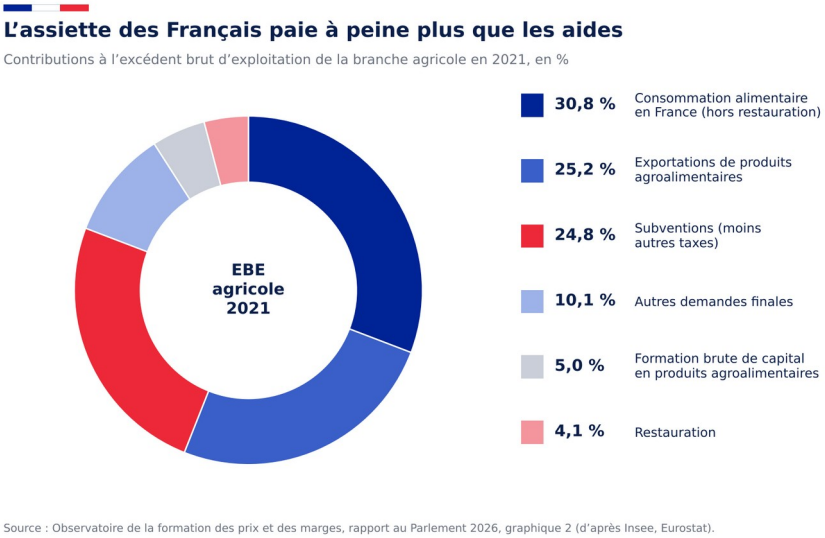
À SAVOIR

Ce rapport est un **document de propositions**. Le chiffrage détaillé de chaque proposition fait l'objet d'un document séparé. Les estimations propres à Élysée Conseils sont signalées comme telles.

Les sigles sont développés à leur première apparition et repris dans le glossaire en fin de document.

CHAPITRE 1

Rémunérer plutôt que subventionner



Source : Observatoire de la formation des prix et des marges, rapport au Parlement 2026, graphique 2 (d'après Insee, Eurostat).

24,8 % de l'excédent brut d'exploitation agricole vient des subventions (2021)	**9,3 Md€** par an de PAC pour la France en 2021-2027	**25 %** des paiements directs consacrés aux éco-régimes

L'ESSENTIEL

Les aides publiques pèsent presque autant que nos assiettes dans le revenu des agriculteurs.

Elles récompensent la surface plus que le travail et les services rendus à la nature.

Nous proposons de payer un revenu pour ces services, financé par un bonus-malus, et de remplacer le dossier annuel par un contrat de cinq ans.

Le constat

La France reçoit plus de 9 milliards d'euros par an de la politique agricole commune (PAC), soit près de 56 % des subventions publiques à l'agriculture[5]. Ces aides restent surtout calculées à l'hectare : plus on a de surface, plus on reçoit. Les éco-régimes, censés récompenser les bonnes pratiques, touchent presque tout le monde, pour un effet environnemental jugé faible. Les paiements pour services environnementaux, eux, ne couvrent qu'environ 1 % des terres, pour 75 à 125 € par hectare[6].

Les agriculteurs, eux, sont prêts à changer. En 2024, le Shift Project a interrogé 7 711 agriculteurs : plus de 80 % souhaitent adopter ou ont déjà adopté des pratiques agronomiques durables, mais presque tous posent une condition financière[7]. Ils ne demandent pas d'aide : ils demandent d'être payés pour ce qu'ils apportent.

[5] Cour des comptes, 2026 ; état des lieux, tome 6. La Cour des comptes note aussi que les éco-régimes représentent 25 % des paiements directs et que 91 % des exploitants en bénéficient.
[6] Élysée Conseils, *L'agriculture française — État des lieux 2027*, tomes 3 et 6.
[7] The Shift Project, grande consultation des agriculteurs, juin-octobre 2024 (7 711 répondants) ; état des lieux, tomes 1 et 3.

Nos propositions

Proposition 1 — Recentrer le plan national de la PAC sur le travail et les premiers hectares

Le plan stratégique national de la PAC 2028-2034 sera finalisé par le président élu en 2027. Il doit réorienter les aides vers le travail et vers les premiers hectares de chaque ferme, plafonner les aides selon la taille de l'exploitation et réserver une part aux productions stratégiques pour la souveraineté (chapitre 5). Nous restons dans une PAC pleinement européenne : c'est en la réformant de l'intérieur que la France défendra ses agriculteurs.

Proposition 2 — Un revenu pour les services rendus à la nature, financé par un bonus-malus

Protéger l'eau, entretenir les haies et les prairies, préserver la biodiversité et les sols : ces services profitent à tous. Ils doivent être payés comme un **revenu**, et non versés comme une aide. Le bonus démarre à **100 € par hectare** et peut monter jusqu'à **150 € par hectare** selon les résultats, avec un plafond par exploitation. L'agriculture biologique y est intégrée : elle est rémunérée pour les services qu'elle rend, comme toute pratique qui protège les sols et l'eau.

Le **malus** finance le bonus : il vise l'usage de certains pesticides, dont le glyphosate, et les grandes exploitations qui ne protègent ni l'eau, ni les haies, ni les prairies. La redevance pour pollutions diffuses, qui existe déjà, en est le support naturel. Le dispositif fonctionne ainsi à **enveloppe constante** : il ne crée pas de dépense nouvelle, il redistribue en faveur de ceux qui protègent.

Proposition 3 — Un contrat d'objectifs de cinq ans à la place du dossier PAC annuel

Chaque année, l'agriculteur remplit un dossier PAC complexe, au risque d'une erreur sanctionnée. Nous proposons un contrat de cinq ans entre l'exploitant et l'État : des objectifs simples (revenu des services rendus, pratiques, productions), une revue à mi-parcours, et la paix administrative entre-temps.

Proposition 4 — Alléger le coût du travail agricole

Une partie des charges sociales qui pèsent sur le travail agricole passera sur la consommation et la contribution sociale généralisée (CSG). C'est la ligne générale du programme : faire porter les cotisations non contributives par une assiette plus large, pour que le travail paie.

Aujourd'hui et avec nos propositions

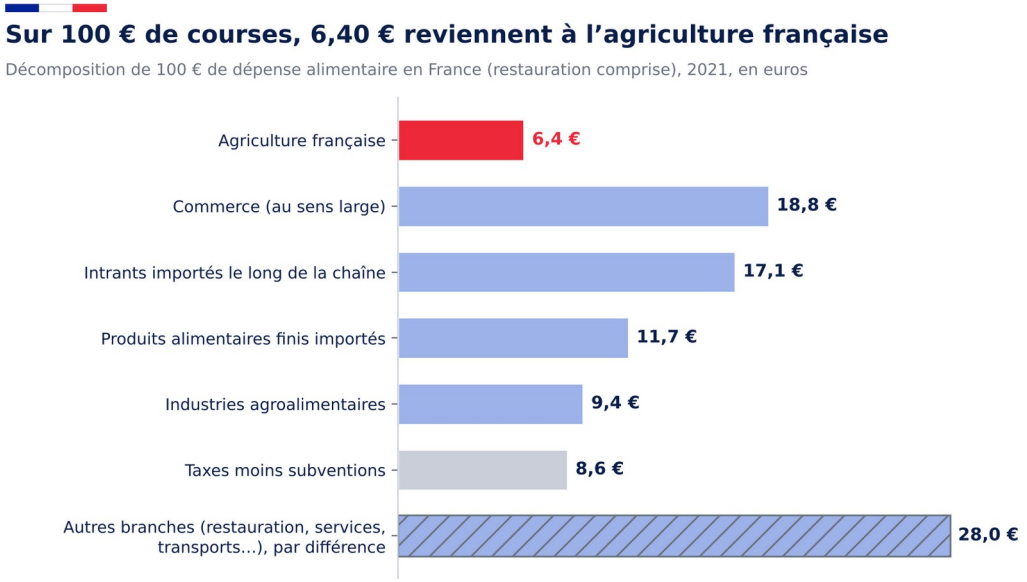
	Aujourd'hui	Avec nos propositions
Base des aides	Surtout l'hectare	Le travail, les premiers hectares, les services rendus
Services à la nature	Paiements sur environ 1 % des terres	Un revenu de 100 à 150 €/ha, ouvert à tous
Financement	Budget européen et national	Bonus financé par un malus, à enveloppe constante
Démarches	Un dossier PAC chaque année	Un contrat de cinq ans

LA PROPOSITION

Propositions 1 à 4. Une PAC recentrée sur le travail ; un revenu de 100 à 150 € par hectare pour les services rendus, financé par un malus sur les pratiques qui abîment l'eau et les sols ; un contrat de cinq ans ; un travail moins taxé.

CHAPITRE 2

Le juste prix



6,40 €	**18,80 €**	**≈ 3 €**
sur 100 € de courses pour l'agriculture française (2021)	pour le commerce au sens large	de plus pour 100 € si le revenu agricole augmente de moitié (estimation)

L'ESSENTIEL

Le prix payé à l'agriculteur pèse peu dans le prix de nos courses.

Augmenter de moitié le revenu agricole coûterait environ 3 € pour 100 € de courses, si personne ne prend de marge supplémentaire dessus.

Nous proposons un prix d'engagement par filière, transparent, avec l'État pour arbitre, plutôt qu'un prix fixé par la loi.

Le constat

Sur 100 € dépensés pour l'alimentation en France, l'Observatoire de la formation des prix et des marges attribue **6,40 €** à la valeur ajoutée de l'agriculture française, 9,40 € aux industries agroalimentaires, 18,80 € au commerce au sens large, 11,70 € aux produits finis importés et 17,10 € aux intrants importés[8]. La matière première agricole n'est donc pas ce qui coûte le plus cher dans nos assiettes.

La commission d'enquête du Sénat sur les marges des industriels et de la grande distribution décrit, après 189 auditions, « une répartition de la valeur très déséquilibrée au détriment de l'amont »[9]. La contractualisation progresse lentement : en viande bovine, seuls 17 % des volumes faisaient l'objet d'un contrat écrit en 2023.

[8] Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (OFPM), *Rapport au Parlement 2026*, p. 45-48 (euro alimentaire 2021 et contributions à l'excédent brut d'exploitation de la branche agricole).

[9] Sénat, rapport de la commission d'enquête sur les marges des industriels et de la grande distribution, mai 2026 ; état des lieux, tome 2.

EN PRATIQUE

Si l'agriculture française touche 6,40 € sur 100 € de courses et que son revenu augmente de 50 %, sa part passe à environ **9,60 €** : à peine 10 % du panier. Pour le consommateur, cela représente environ **3,20 € de plus pour 100 € de courses**, à condition que les intermédiaires répercutent la hausse sans y appliquer leur marge en pourcentage. Calcul d'Élysée Conseils à partir des données de l'Observatoire.

Nos propositions

Proposition 5 — Un prix d'engagement par filière, des marges transparentes

Nous ne fixerons pas les prix par la loi. Nous voulons, filière par filière, un **prix d'achat aux producteurs sur lequel l'industrie agroalimentaire et la distribution s'engagent**, fondé sur les coûts de production, avec l'État pour arbitre en cas de désaccord. Ces prix seront rendus publics et, autant que possible, affichés sur les produits. La démarche « C'est qui le patron ?! », où les consommateurs votent le cahier des charges et le prix payé au producteur, montre que les Français y sont prêts[10].

Plutôt que d'encadrer les marges par des coefficients, nous misons sur la **transparence des marges** et sur des contrôles renforcés contre les pratiques abusives. La commission d'enquête du Sénat propose elle aussi d'afficher les marges sur les produits bruts.[11]

Proposition 6 — Autoriser la vente directe de céréales entre agriculteurs et éleveurs

Un céréalier doit pouvoir vendre directement son grain à l'éleveur voisin, sans intermédiaire obligatoire. C'est bon pour les deux revenus, pour l'autonomie des fermes et pour la polyculture-élevage.

LA PROPOSITION

Propositions 5 et 6. Un prix d'achat sur lequel industriels et distributeurs s'engagent, public et arbitré par l'État ; des marges transparentes ; la vente directe de céréales entre agriculteurs.

[10] Démarche « C'est qui le patron ?! » (la marque du consommateur) : les consommateurs définissent le cahier des charges et la rémunération du producteur.

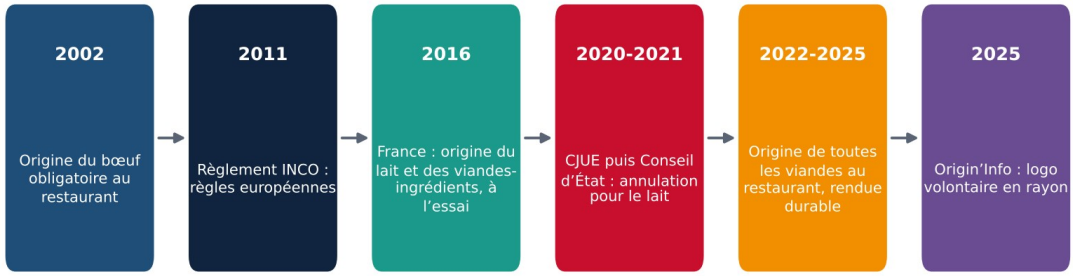
[11] Sur les prix planchers, voir aussi Institut des politiques publiques, *Note IPP n° 112*, décembre 2024, et Le Basic, *L'injuste prix de notre alimentation*, novembre 2024.

CHAPITRE 3

Savoir ce que l’on mange

L’origine sur l’étiquette : vingt-cinq ans d’allers-retours

Principales étapes de l’information sur l’origine des aliments en France



Source : décrets n° 2002-1465, 2016-1137, 2022-65, 2025-141 ; règlement (UE) 1169/2011 ; Conseil d’État, 10 mars 2021

1169/2011
le règlement européen qui fixe ce que dit l’étiquette

2020
la justice européenne fait tomber l’origine française du lait

QR code
pour l’origine et le prix payé au producteur

L’ESSENTIEL

L’origine de nos aliments reste souvent invisible, surtout dans les produits transformés.

La France a tenté d’imposer l’origine du lait : la justice européenne l’en a empêchée.

Nous proposons de libérer l’étiquetage : origine et prix payé au producteur, par QR code, et d’en faire un combat européen.

Le constat

Ce qui doit figurer sur une étiquette alimentaire est fixé par le règlement européen dit « INCO » de 2011[12]. L’origine est obligatoire pour les viandes fraîches, les fruits et légumes ou le miel, mais pas pour le lait d’un yaourt ni pour la plupart des ingrédients d’un plat préparé. La France a voulu rendre obligatoire l’origine du lait et de la viande dans les produits transformés. Saisie par Lactalis, la Cour de justice de l’Union européenne a jugé, le 1er octobre 2020, qu’un État ne pouvait l’imposer que sous des conditions strictes ; le Conseil d’État a annulé l’obligation française le 10 mars 2021[13].

Nos propositions

Proposition 7 — Libérer l’étiquetage

Les Français ont le droit de savoir ce qu’ils mangent. Pour la viande, les œufs, le lait et les céréales, y compris dans les produits transformés, l’étiquette indiquera l’**origine des matières premières** et le **prix payé au producteur au kilo**, consultables par un QR code de traçabilité. L’origine n’est pas un gage de qualité en soi ; c’est une information. Nous n’interdisons rien : le consommateur peut acheter un poulet

[12] Règlement (UE) n° 1169/2011 concernant l’information des consommateurs sur les denrées alimentaires.

[13] Cour de justice de l’Union européenne, 1er octobre 2020, Lactalis, C-485/18 ; Conseil d’État, 10 mars 2021. Voir l’état des lieux, tome 4.

importé à bas prix, mais en connaissance de cause. Un **label unique « Produit en France »** remplacera la jungle des mentions.

Proposition 8 — Le Nutri-Score obligatoire au niveau européen

Le Nutri-Score reste volontaire, et la Commission européenne a renoncé à l'harmoniser. La France se battra pour le rendre obligatoire dans toute l'Union : une obligation nationale se heurterait au même verrou que l'origine.

CE QUI SE JOUE À BRUXELLES

Le droit d'étiqueter l'origine et le Nutri-Score obligatoire sont deux priorités de la France à Bruxelles (chapitre 11). Sans règle européenne, une obligation française risque d'être annulée, comme pour le lait en 2021.

LA PROPOSITION

Propositions 7 et 8. Origine et prix payé au producteur sur la viande, les œufs, le lait et les céréales, par QR code ; un label unique « Produit en France » ; le Nutri-Score obligatoire en Europe.

CONVICTION

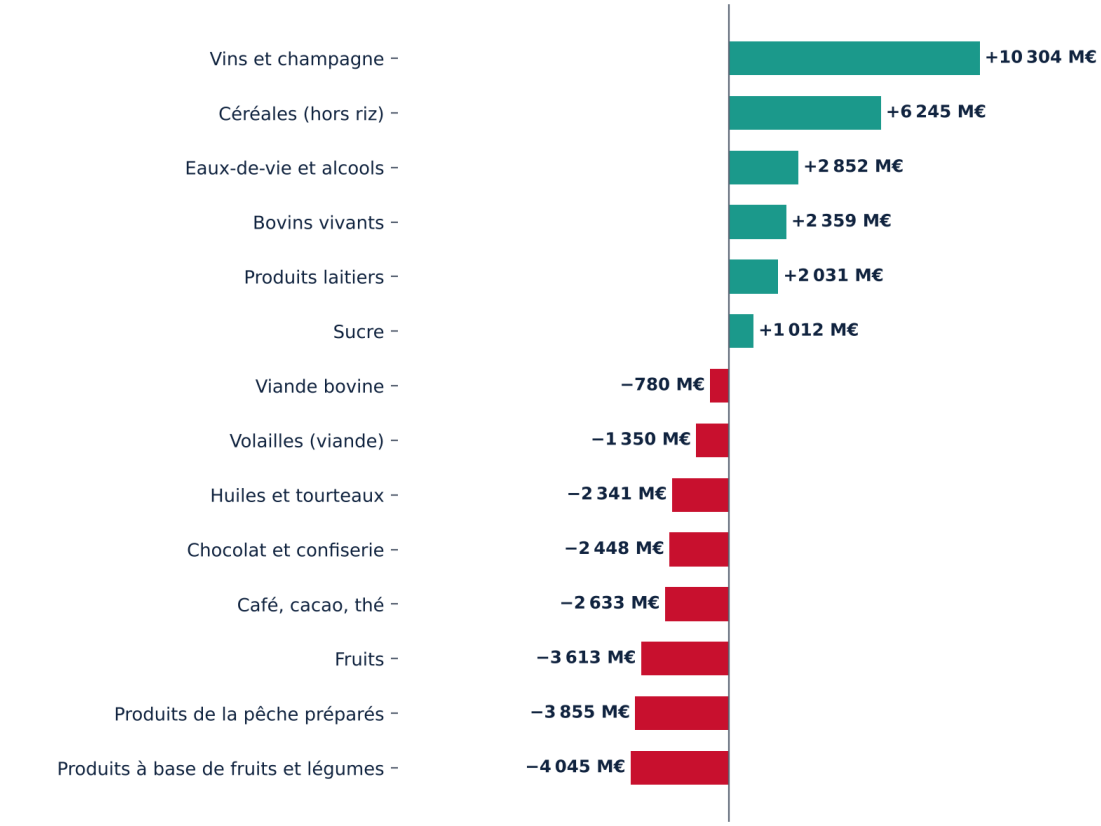
« Ce n'est pas une question de goût, c'est une question de survie pour l'agriculture française : les Français doivent savoir ce qu'ils mangent. »

CHAPITRE 4

La règle d’équité

Vins et céréales paient les fruits, les viandes et le poisson

Solde commercial par produit, France, 2025, en millions d’euros



Source : Agreste, Infos rapides Commerce extérieur n° 2/12, février 2026 (douanes, traitement SSP)

5
pesticides interdits : leurs résidus bloqués aux frontières depuis le 5 janvier 2026

3 sept. 2026
plus de viandes d’animaux traités aux antibiotiques de croissance

181 M€
d’excédent agroalimentaire en 2025, le plus bas depuis la fin des années 1970

L’ESSENTIEL

Deux décisions de 2026 montrent qu’on peut protéger l’assiette sans fermer les frontières.

Ce n’est pas du protectionnisme, c’est de l’équité : les mêmes règles pour tous.

Nous proposons d’en faire une règle générale, fondée sur la science et portée au niveau européen.

Le constat

Le 5 janvier 2026, la France a suspendu par arrêté l’importation des denrées contenant des résidus de cinq pesticides interdits en Europe : carbendazime, bénomyl, glufosinate, thiophanate-méthyl et

mancozèbe. Le Conseil d'État a validé cette mesure le 13 mai 2026[14]. Le 3 septembre 2026, l'Union européenne a fermé sa porte aux viandes et produits d'animaux traités aux antibiotiques pour accélérer leur croissance, pratique interdite aux éleveurs européens depuis 2006[15].

Dans le même temps, notre excédent agroalimentaire s'est effondré : 181 millions d'euros en 2025, son plus bas niveau depuis la fin des années 1970[16]. Lors d'une Coupe du monde de football, toutes les équipes jouent avec les mêmes règles et sous le même arbitrage. Il doit en aller de même dans nos assiettes.

Nos propositions

Proposition 9 — Ce qui est interdit chez nous pour raison de santé ne revient pas par l'importation

L'arrêté de janvier est une mesure d'urgence, limitée à un an. Nous voulons la rendre durable et l'étendre : quand une substance est interdite dans l'Union pour raison de santé, la limite de résidus tolérée sur les produits importés doit être abaissée au **seuil de détection**. Chaque décision sera fondée sur la science (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, Autorité européenne de sécurité des aliments) et appliquée d'abord à nos propres produits ; c'est la condition pour qu'elle tienne devant les juges et nos partenaires. Les contrôles aux frontières seront renforcés pour que les interdictions s'appliquent dans les faits. D'autres l'ont proposé avant nous sous le nom de « mesures miroirs »[17].

Proposition 10 — Transparence sur les nouvelles techniques génomiques, pas de brevet sur le vivant

Le Parlement européen a définitivement adopté en juin 2026 le règlement sur les nouvelles techniques génomiques[18]. Pour la plupart de ces plantes (catégorie NGT-1), seules les semences seront étiquetées, pas les aliments[19]. Nous demandons une traçabilité et un étiquetage jusqu'au consommateur, et refusons le brevetage du vivant, condition de la souveraineté de nos semences.

Proposition 11 — Une diplomatie agricole offensive et une balance commerciale suivie de près

La France défendra une exception agricole à l'Organisation mondiale du commerce et une diplomatie agricole active : accords mutuellement bénéfiques, transferts de technologie, diplomatie du blé. La balance commerciale agricole devient un indicateur suivi chaque année par le Parlement, filière par filière.

LA PROPOSITION

Propositions 9 à 11. Les mêmes règles pour ce que nous produisons et ce que nous importons ; transparence sur les nouvelles techniques génomiques ; une diplomatie agricole offensive.

CONVICTION

« Ni repli ni naïveté : la France commerce, mais tout le monde joue avec les mêmes règles. »

[14] Arrêté du 5 janvier 2026, mesure d'urgence d'un an au plus ; Conseil d'État, 13 mai 2026, n° 511530.

[15] Règlement (UE) 2019/6 relatif aux médicaments vétérinaires, article 118, et règlement délégué (UE) 2023/905 ; règlement (CE) n° 1831/2003, article 11 (fin des antibiotiques facteurs de croissance au 1er janvier 2006).

[16] Agreste, commerce extérieur agroalimentaire 2025 ; état des lieux, tome 2.

[17] Institut Veblen, rapport sur les mesures miroirs, février 2024 : imposer aux produits importés les normes de production exigées des producteurs européens.

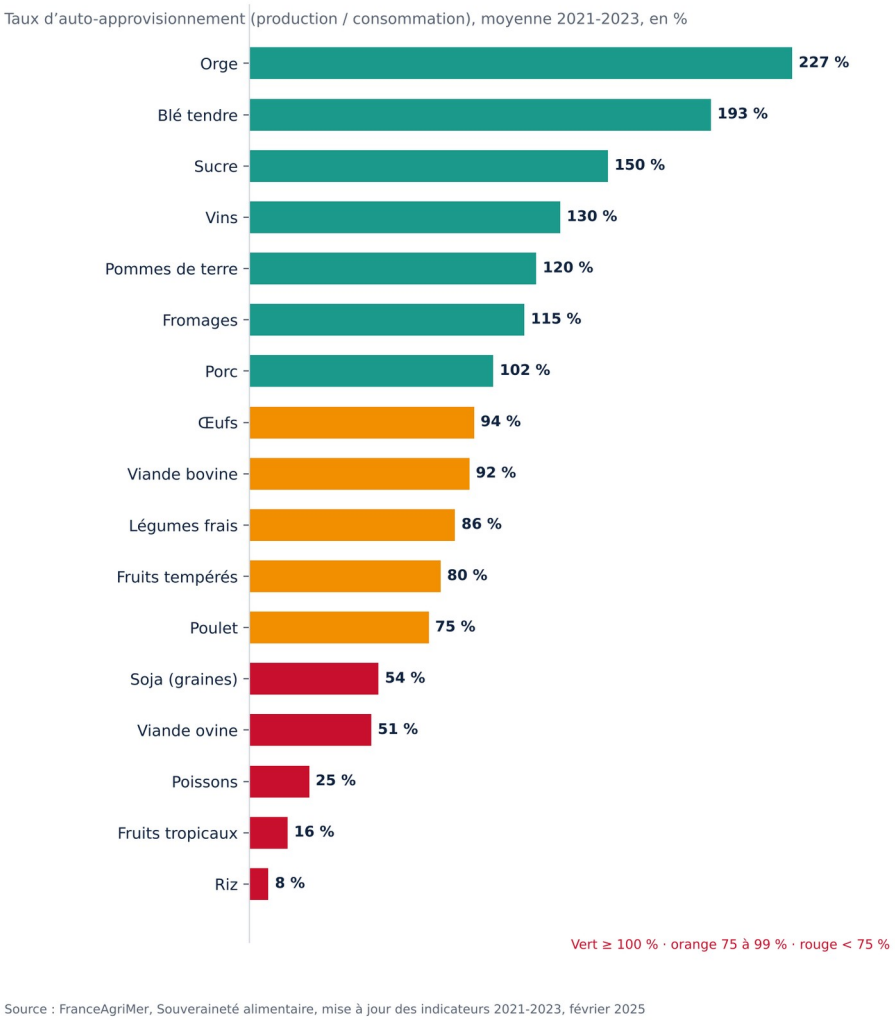
[18] Réussir, « Feu vert aux NGT : le Parlement européen valide définitivement l'accord », juin 2026.

[19] UFC-Que Choisir, « Nouveaux OGM : ils ne seront plus étiquetés ».

CHAPITRE 5

Produire ce qui nous manque

Excédentaires en grains, dépendants en fruits, volailles et poissons



Source : FranceAgriMer, Souveraineté alimentaire, mise à jour des indicateurs 2021-2023, février 2025

75 %
taux d'auto-approvisionnement en poulet, contre 104 % dix ans plus tôt

54 %
pour le soja

72 %
des œufs produits hors cage en 2024

L'ESSENTIEL

La France est excédentaire en blé, en orge, en sucre et en vin, mais dépendante pour le soja, la viande ovine, les fruits et, de plus en plus, le poulet.

La consommation de poulet a augmenté plus vite que la production.

Nous proposons de définir les productions stratégiques et de les soutenir en priorité, à commencer par la volaille, les œufs et les fruits.

Le constat

Selon FranceAgriMer (moyenne 2021-2023), la France ne couvre que 54 % de ses besoins en soja, 51 % en viande ovine, 16 % en fruits tropicaux. Elle est fragile en poulet (75 %, contre 104 % dix ans plus tôt), en fruits tempérés (80 %), en légumes frais (86 %), en viande bovine (92 %) et en œufs (94 %). Elle est très excédentaire en orge (227 %), en blé tendre (193 %) et en sucre (150 %)[20]. En 2024, la France a produit 1,24 million de tonnes de poulet ; chaque Français en a consommé 23,6 kg, et environ la moitié du poulet consommé est importée[21].

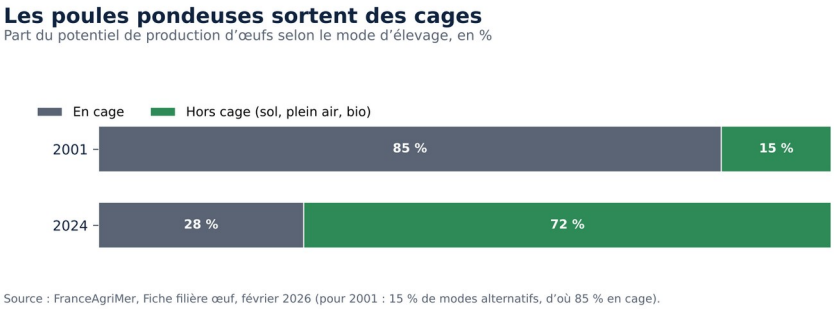
Nos propositions

Proposition 12 — Définir les productions stratégiques et les soutenir en priorité

Une production est stratégique si elle répond à trois critères : un faible taux d'auto-approvisionnement, une forte dépendance aux importations et une importance réelle dans notre alimentation. La liste sera fixée par le Parlement, après discussion avec les professionnels filière par filière (certains produits sont substituables), et revue tous les cinq ans. Une part des aides de la PAC leur sera réservée.

Proposition 13 — Un plan protéines : volaille, œufs, porc et bœuf herbager

Le poulet et les œufs sont des protéines d'avenir. Le coup de pouce sera **conditionné** à deux exigences que demandent les consommateurs : une alimentation animale produite en France (céréales et protéines végétales locales) et des élevages hors cage. Le plan couvre aussi le porc et la viande bovine herbagère, essentielle à l'aménagement du territoire et à l'entretien des prairies : manger mieux, et importer moins.



Source : FranceAgriMer, Fiche filière œuf, février 2026 (pour 2001 : 15 % de modes alternatifs, d'où 85 % en cage).

Proposition 14 — Fruits et fruits à coque : planter au bon endroit, soutenir la filière noisette

Avec le réchauffement, les terres favorables aux vergers vont se déplacer. Nous anticiperons, en plantant les fruits au bon endroit grâce aux projections agroclimatiques. Pour la noisette, privée d'un insecticide interdit (chapitre 6), nous proposons de compenser les pertes pendant la transition, d'aider la filière à s'organiser autrement (recherche, alternatives, regroupement) et d'obtenir de l'agroalimentaire un engagement volontaire à utiliser une part de noisettes françaises, affiché sur l'étiquette. Un quota obligatoire se heurterait aux règles européennes de libre circulation.

LA PROPOSITION

Propositions 12 à 14. Une liste des productions stratégiques votée par le Parlement ; un plan protéines conditionné à une alimentation française et au hors-cage ; des vergers plantés là où le climat le permettra.

[20] FranceAgriMer, taux d'auto-approvisionnement, février 2025 (moyenne 2021-2023) ; état des lieux, tome 2.

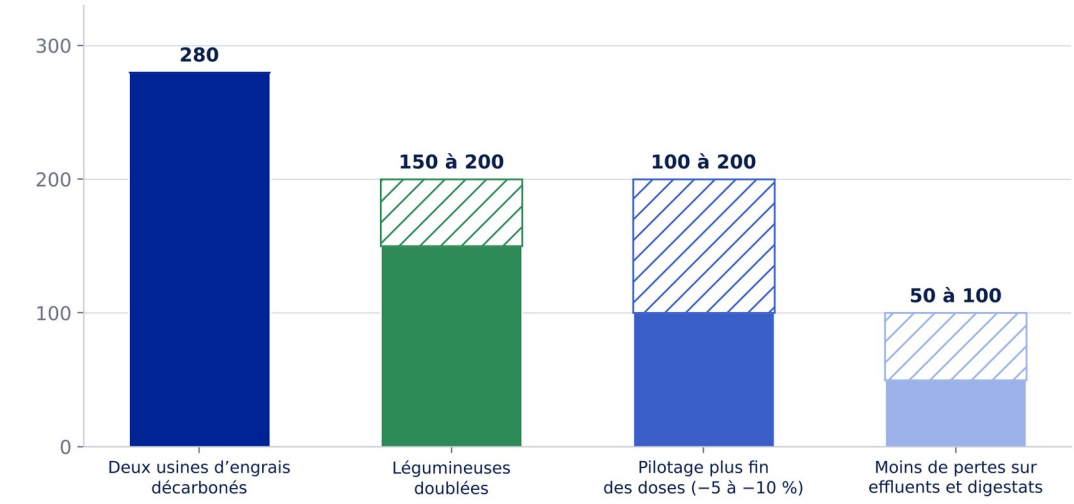
[21] FranceAgriMer, filières volaille de chair et œufs, 2024.

CHAPITRE 6

Produire avec le vivant

Azote : 600 000 à 800 000 tonnes à reprendre d'ici 2032

Estimations d'Élysée Conseils, milliers de tonnes d'azote par an (fourchette haute hachurée) ; importations : environ 1,2 Mt



Sources : FranceAgriMer ; projet FertigHy (170 000 t d'ammoniac par an, soit environ 140 000 t d'azote par usine) ; calculs et hypothèses d'Élysée Conseils.

2 Mt	**1,2 Mt**	**2 usines**
d'azote minéral utilisées chaque année en France	importées, fabriquées au gaz	d'engrais décarbonés visées en 2032

L'ESSENTIEL

Réduire les engrais et les pesticides est bon pour l'environnement, et aussi pour les comptes des fermes.

L'engrais azoté dépend du gaz importé ; le phosphate, d'un sous-sol que nous n'avons pas.

Nous proposons de produire en France, sans gaz, l'azote que nous continuerons d'utiliser, et de recycler tout ce que notre territoire possède déjà.

Le constat

La France utilise environ 2 millions de tonnes d'azote minéral par an et en produit environ 800 000 tonnes : plus de 1,2 million de tonnes sont importées, fabriquées à partir de gaz naturel[22]. Les effluents d'élevage contiennent environ 600 000 tonnes d'azote, mais une grande partie se perd dans l'air ; en azote réellement utile, fumier, lisier, digestats et urine ne couvriraient qu'environ un quart des besoins. La France n'exploite aucun gisement de phosphate, et ses livraisons d'engrais phosphatés ont baissé d'environ 80 % depuis 1972[23].

[22] FranceAgriMer, étude sur la fertilisation azotée, juin 2025, citée par Réussir, « Fertilisation azotée : la France peut-elle remplacer les engrais minéraux par la biomasse organique ? ».

[23] Service des données et études statistiques (SDES), *Les livraisons d'engrais en France*.

Nos propositions

Proposition 15 — Reprendre la réduction planifiée des intrants, avec ce qui lui manquait

La stratégie européenne « De la ferme à la fourchette » allait dans le bon sens ; son abandon se comprend face à l'urgence de la guerre de 2022. Les baisses de production annoncées par ses études d'impact restent un moindre mal face aux pertes dues aux sécheresses. Nous voulons y revenir, en apportant ses trois manques : le **financement** de la transition, la **protection aux frontières** (chapitre 4) et la **rémunération** des agriculteurs (chapitre 1).

Proposition 16 — Néonicotinoïdes interdits, glyphosate aligné sur l'Europe et alternatives financées

La loi d'urgence agricole, validée par le Conseil constitutionnel le 14 août 2026, autorise par dérogation l'acétamipride sur les noisetiers, les pommiers et les cerisiers, et le flupyradifurone en enrobage de semences de betterave, pour un an renouvelable deux fois[24]. Nous maintiendrons l'interdiction des néonicotinoïdes : ces dérogations ne seront pas renouvelées, et les filières concernées seront accompagnées (proposition 14). Ces insecticides persistent dans les sols et l'eau, et atteignent les fleurs et les cultures qui suivent. Pour le glyphosate, la France s'alignera sur la règle européenne, sans règle plus stricte, mais financera un vrai programme de recherche sur les alternatives : utilisé en agriculture de conservation, il évite parfois de retourner les sols.

Proposition 17 — Deux usines d'engrais azotés décarbonés en 2032

On peut fabriquer de l'engrais azoté sans gaz : l'hydrogène est produit par électrolyse de l'eau avec l'électricité nucléaire, puis combiné à l'azote de l'air. Le projet FertigHy, dans la Somme, prévoit un électrolyseur de 200 MW et environ 170 000 tonnes d'ammoniac par an, pour 1,3 milliard d'euros d'investissement[25]. Notre objectif : **deux usines de ce type en service en 2032**, soit environ 12 à 14 % des besoins, alimentées par un contrat d'électricité nucléaire de long terme, sous forme de prises de participation de l'État plutôt que de subventions. Ensuite, remplacer progressivement les 1,2 million de tonnes importées.

Proposition 18 — Tout recycler : azote organique, phosphore des boues, légumineuses doublées

- **Moins perdre** : couverture des fosses, épandage par pendillards ou injection, enfouissement rapide.
- **Rendre l'organique transportable** : séchage et granulation des effluents, pour les échanger entre régions d'élevage et régions céréalières ; méthanisation adossée aux élevages.
- **Le phosphore des boues d'épuration** : le retour au sol apporte déjà environ 40 000 tonnes d'azote et autant de phosphore par an[26] ; nous réviserons les normes d'épandage avec un suivi des PFAS et rendrons obligatoire la récupération du phosphore des boues incinérées, comme l'Allemagne à partir de 2029[27].
- **Doubler les légumineuses** (pois, féverole, luzerne, lentille…), qui fixent l'azote de l'air et diversifient les rotations face au climat.
- **Les biodéchets** triés depuis 2024 deviennent un compost de qualité pour les sols.

[24] Loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles ; Conseil constitutionnel, décision du 14 août 2026 (Pleinchamp, 16 août 2026). La réintroduction de l'acétamipride par la loi dite Duplomb avait été censurée en août 2025.

[25] FertigHy, dossier de concertation du projet de Languevoisin-Quiquery (Commission nationale du débat public, 2025) ; Ammonia Energy Association, « FertigHy ». Production annoncée à partir de 2030.

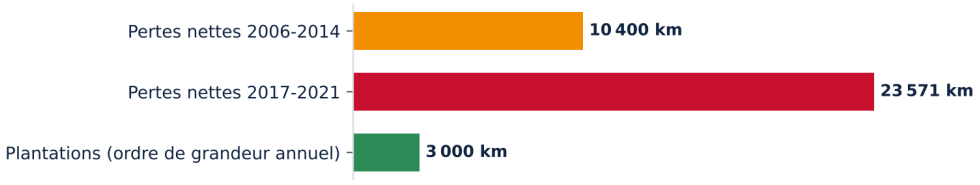
[26] Association des maires de France, volet agricole de la feuille de route économie circulaire, 2019.

[27] Ville de Stuttgart, communiqué de mars 2024 sur l'obligation allemande de récupération du phosphore des cendres de boues ; Office fédéral de l'environnement (Suisse), boues d'épuration.

Proposition 19 — Replanter haies et bocages

Depuis 1950, 70 % des haies ont disparu des bocages français, et les pertes se sont accélérées[28]. Une aide au démarrage financera la plantation ; l'entretien sera ensuite rémunéré par le revenu des services rendus (proposition 2). Moins de grandes plaines ouvertes au vent, plus de haies : c'est aussi garder l'eau dans les sols.

Les pertes de haies pèsent près de huit fois les plantations
Linéaire de haies en France métropolitaine, en kilomètres par an



Source : CGAAER, rapport n° 22114, La haie, avril 2023 (estimation AFAC-Agroforesteries et Solagro).

Proposition 20 — Plus de nouvelles fermes-usines, des démarches simplifiées pour les bâtiments modestes

Nous n'autoriserons plus de nouvelles fermes-usines au-delà d'un seuil à fixer avec les filières. À l'inverse, les démarches seront simplifiées et accélérées pour les bâtiments d'élevage de taille modeste : le plan protéines passera par des élevages à taille humaine.

LA PROPOSITION

Propositions 15 à 20. Moins d'intrants, mais avec financement, protection et rémunération ; néonicotinoïdes interdits ; deux usines d'engrais décarbonés en 2032 ; tout recycler ; replanter les haies ; plus de nouvelles fermes-usines.

CONVICTION

« Nous entrons dans une ère où nous devons tout recycler, d'abord ce que nous avons déjà sur notre territoire. »

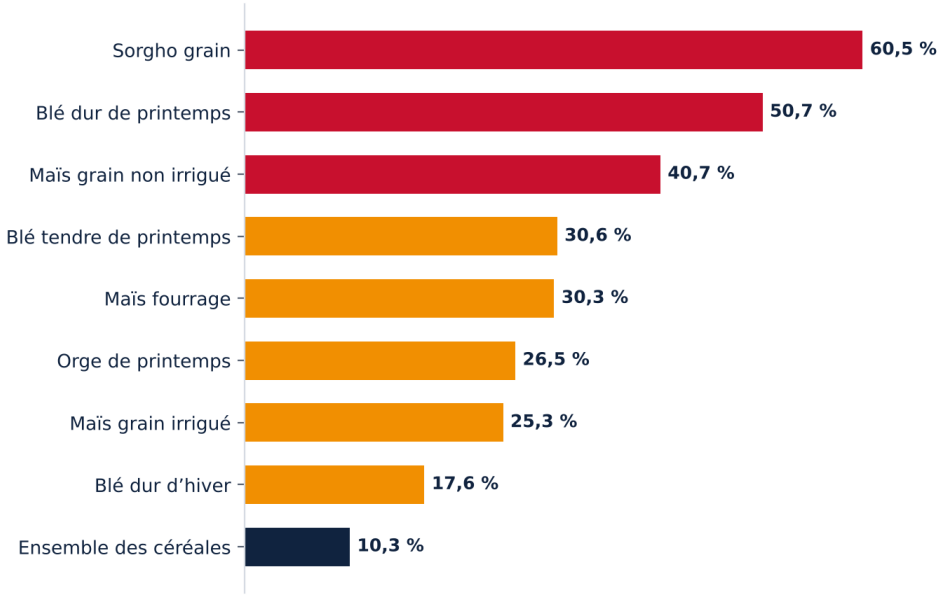
[28] Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), 2023 ; état des lieux, tome 3.

CHAPITRE 7

Eau, sols et climat

L'été 2026 a fait chuter les récoltes de printemps

Baisse de la production 2026 par rapport à la moyenne 2021-2025, en % (estimations provisoires)



Source : Agreste, estimations précoces des productions 2026 arrêtées au 1er août 2026 ; production = rendement × surface.

−41 %
de production de maïs non irrigué en 2026 (moyenne 2021-2025)

−51 %
pour le blé dur de printemps

5 % et 10 %
plafonds actuels des cépages d'adaptation dans les AOC

L'ESSENTIEL

Le climat est devenu un facteur de production.

La question n'est pas seulement de savoir si l'on peut irriguer, mais ce que l'on irrigue.

Nous proposons de retenir l'eau, d'adapter les cultures et les vignes, et de protéger le foncier agricole.

Nos propositions

Proposition 21 — Retenir l'eau, une priorité d'intérêt général majeur

Il ne s'agit pas seulement de stocker l'eau, mais de mieux la gérer et de la retenir : dans les sols, par les haies, les prairies et les couverts ; dans les nappes ; et, quand c'est justifié, dans des ouvrages. Une meilleure gestion de l'eau sera reconnue d'intérêt général majeur. Chaque projet de stockage sera étudié selon la géographie de son bassin versant et l'usage réservé à l'eau stockée, en vérifiant que les cultures irriguées sont les bonnes. Ces propositions prolongent le rapport d'Élysée Conseils sur l'eau.

Proposition 22 — Adapter les cultures et les vignes au climat qui vient

Avons-nous toujours besoin d'autant de maïs irrigué ? Faut-il cultiver autant de blé aux mêmes endroits ? Nous lancerons un programme sur les cultures d'avenir, celles sur lesquelles la France pourra être autonome en 2050 et 2060, en associant agronomes, chefs, cantines, associations de consommateurs et industrie agroalimentaire, pour orienter dès maintenant la consommation.

La vigne doit pouvoir s'adapter aussi. Depuis 2021, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) permet d'introduire dans les appellations des « variétés d'intérêt à fin d'adaptation », plus résistantes aux maladies ou à la chaleur, mais dans la limite de 5 % des vignes d'une exploitation et de 10 % d'un assemblage[29]. Si le climat change, les cépages changent, et les appellations doivent pouvoir changer avec eux. Ce choix revient aux instances des appellations ; l'État, lui, relèvera les seuils qui dépendent de sa réglementation.

Proposition 23 — Protéger le foncier agricole et revoir le zéro artificialisation nette

Le foncier agricole sera protégé contre l'artificialisation et l'accaparement. Le zéro artificialisation nette (ZAN) sera revu dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire : arrêter de faire grossir les métropoles, et accompagner le retour vers les villes moyennes avec celui de l'activité. Ce volet est traité dans le chapitre du programme consacré à l'aménagement du territoire.

CE QUI SE JOUE À BRUXELLES

Le réchauffement ne touche pas les pays de la même façon : l'Espagne et le sud de l'Italie seront très durement frappés, la France souffrira, tandis que l'Allemagne, le nord de la France et certains pays du nord et de l'est pourraient en tirer avantage. La PAC doit intégrer cette nouvelle géographie agricole (chapitre 11).

LA PROPOSITION

Propositions 21 à 23. Retenir l'eau, d'intérêt général majeur ; un programme pour les cultures de 2050 et des appellations qui s'adaptent ; le foncier agricole protégé.

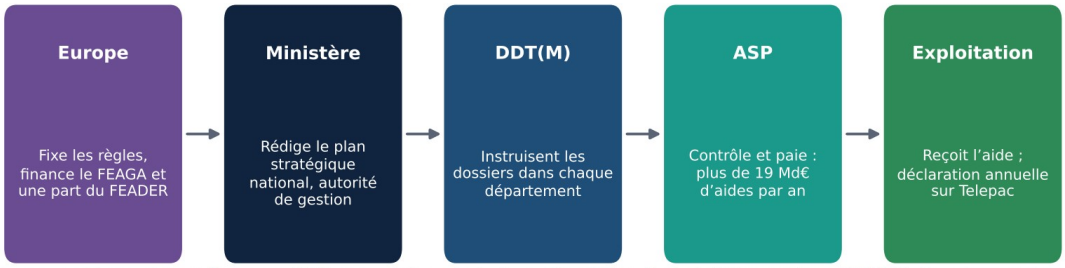
[29] INAO, directive sur les variétés d'intérêt à fin d'adaptation (VIFA), 2021, et dispositif d'évaluation des innovations, 2023 (Pleinchamp, 4 juillet 2023).

CHAPITRE 8

Simplifier et faire confiance

Le circuit d'une aide PAC à la surface

Qui décide, qui instruit, qui paie



Source : projet annuel de performances (PAP) de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », PLF 2026 ; Cour des comptes, 2026. Les aides non surfaciques du FEADER passent par les régions.

10 millions
de parcelles dans le registre parcellaire graphique (2024)

350
types de cultures possibles à déclarer

1 adresse
pour toutes les démarches de l'exploitant

L'ESSENTIEL

Un agriculteur passe trop de temps à courir derrière les administrations.

La loi interdit déjà à une administration de redemander une information qu'elle peut obtenir d'une autre, mais elle s'applique mal.

Nous proposons un guichet unique et une règle simple : les formulaires circulent entre les administrations, plus entre les producteurs et les guichets.

Le constat

Le registre parcellaire graphique compte plus de 10 millions de parcelles, avec 350 types de cultures possibles[30]. Aides PAC, déclarations sanitaires, prélèvements d'eau, déclarations viticoles, mutualité sociale agricole, impôts : chaque service a ses formulaires et ses délais. Depuis 2022, le code des relations entre le public et l'administration dispose pourtant qu'une personne « ne peut être tenue de produire des informations ou des données » qu'une administration détient ou peut obtenir directement d'une autre[31]. Le principe existe ; il reste à le faire appliquer.

Nos propositions

Proposition 24 — Un guichet unique de l'exploitant

Le même guichet unique que celui que nous proposons pour les entreprises. L'exploitant a **une seule adresse** : il y fait ses demandes et y dépose ses données, une fois. Derrière, les services se débrouillent entre eux pour les récupérer. Un exploitant ne doit plus courir derrière les services administratifs.

[30] Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) ; état des lieux, tome 5.

[31] Code des relations entre le public et l'administration, article L. 113-12, issu de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (dite 3DS), et article L. 114-8 sur l'échange de données entre administrations.

Proposition 25 — « Dites-le-nous une fois » : aucune administration ne redemande ce qu'une autre possède

Nous rendrons cette règle générale, opposable et sanctionnée. L'exploitant donne, sur la plateforme, une autorisation d'accès à ses données ; les administrations se les échangent. Si elles veulent s'envoyer des formulaires entre elles, libre à elles : les producteurs, eux, doivent pouvoir travailler en paix.

Proposition 26 — Pas plus strict que l'Europe, sauf pour la santé et l'irréversible, et un droit à l'erreur

Les règles françaises plus sévères que les règles européennes seront réexaminées et réécrites rapidement. Seules resteront celles qui protègent la santé ou évitent une atteinte irréversible, comme l'interdiction des néonicotinoïdes. Un droit à l'erreur opposable s'appliquera lors des contrôles, et la déclaration viticole deviendra unique et dématérialisée.

Proposition 27 — Un statut unique de l'exploitation agricole

Une seule entité pourra produire, transformer, vendre, accueillir du public, produire de l'énergie et gérer le foncier, sans multiplier les structures juridiques. C'est aussi le bon support du contrat de cinq ans (proposition 3).

Proposition 28 — Un ministère resserré, des décisions prises au plus près du terrain

Le ministère de l'Agriculture gardera le plan national et réduira ses effectifs centraux ; les décisions seront prises au niveau des régions et des départements, au plus près des agriculteurs, avec une autonomie locale dans l'application des règles.

EN PRATIQUE

Un éleveur doit déclarer son cheptel, ses surfaces et ses prélèvements d'eau. Aujourd'hui, il le fait auprès de plusieurs services, parfois avec les mêmes informations. Demain, il dépose ses données une fois sur le guichet unique, autorise l'accès, et chaque service y puise ce dont il a besoin.

LA PROPOSITION

Propositions 24 à 28. Une seule adresse ; « dites-le-nous une fois » opposable ; pas plus strict que l'Europe, sauf pour la santé et l'irréversible ; un statut unique ; un ministère resserré et décentralisé.

CONVICTION

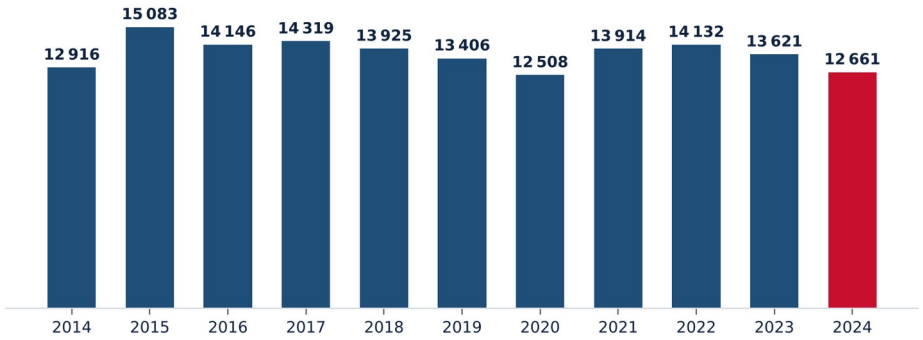
« Un agriculteur est fait pour cultiver et élever, pas pour remplir des formulaires. »

CHAPITRE 9

Installer, transmettre, former

Les installations reculent : 12 661 en 2024, au plus bas depuis 2020

Nombre annuel d'installations de chefs d'exploitation agricole (hors cotisants solidaires), France



Source : MSA-DSSD, Les installations d'exploitants agricoles en 2024, fiche thématique 2026

18 596
entrées de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2025 (MSA)

25 206
sorties la même année

49,5 ans
âge moyen des chefs d'exploitation

L'ESSENTIEL

Moins de trois départs sur quatre sont remplacés.

L'accès à la terre et le coût de la reprise découragent les candidats.

Nous proposons un grand plan d'installation, un portage du foncier et une agriculture technologiquement avancée, avec des achats groupés.

Nos propositions

Proposition 29 — Un grand plan d'installation et de transmission

Faciliter l'accès au foncier et la reprise d'exploitations ; un différé d'imposition et une séparation facilitée entre le foncier et l'outil de production ; la suppression des droits de succession sur les 100 premiers hectares transmis à un jeune agriculteur ; une politique foncière en faveur des exploitations à taille humaine.

Proposition 30 — Le portage du foncier par des organismes publics et des groupements citoyens

Des organismes publics à définir et des groupements citoyens pourront acheter la terre et la louer aux jeunes installés. Pour éviter les dérives : un loyer encadré, une durée minimale de location, une priorité à l'installation et l'interdiction de la revente spéculative.

Proposition 31 — Des emplois agricoles et une activité contributive dans les fermes

L'agriculture traditionnelle est plus riche en emplois : haies, maraîchage, polyculture-élevage. Nous créerons aussi une « activité contributive » : des volontaires viennent aider quelques heures dans les fermes, rémunérés en partie en produits et en partie en euros, dans un cadre déclaré.

Proposition 32 — Robotiser et numériser, en achetant à plusieurs

Nous voulons une agriculture de conservation des sols à la fois écologique et technologiquement avancée. Les drones permettent par exemple de semer le couvert végétal avant la moisson du blé ou du maïs : les graines ont le temps de lever et les sols ne restent pas nus après la récolte. Les robots de traite laissent les vaches se faire traire d'elles-mêmes et libèrent du temps pour l'éleveur. Ces équipements sont chers : nous encouragerons les achats groupés par les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et les coopératives, pour faire baisser les prix.

Proposition 33 — Revaloriser les petites retraites agricoles et ouvrir un droit aux congés

Les petites retraites agricoles seront revalorisées, en mobilisant les marges dégagées sur les plus hautes pensions dans la réforme des retraites du programme. Un droit aux congés, appuyé sur les services de remplacement, permettra aux agriculteurs de souffler.

Proposition 34 — L'agroécologie dans toutes les formations

L'enseignement agricole forme 219 000 élèves, étudiants et apprentis[32]. L'agroécologie, la conservation des sols, l'adaptation au climat et les outils numériques seront intégrés à toutes les formations, et les enseignants formés en conséquence.

LA PROPOSITION

Propositions 29 à 34. Installer et transmettre ; porter le foncier sans spéculation ; des emplois et des volontaires ; robots et drones achetés à plusieurs ; des retraites et des congés ; l'agroécologie dans les formations.

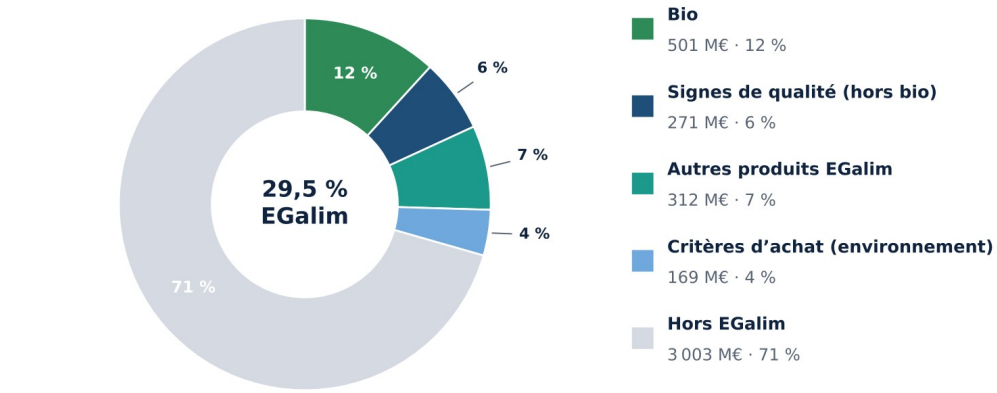
[32] Ministère de l'Agriculture, rentrée 2025 ; état des lieux, tome 5.

CHAPITRE 10

De la ferme à l’assiette

Cantines : 29,5 % de produits durables et de qualité, loin des 50 %

Achats 2024 déclarés par les cantines (4 256 M€), par catégorie, en millions d’euros



Source : Ministère de l’Agriculture, Bilan statistique EGalim 2025 (achats 2024), p. 36

29,5 % de produits durables et de qualité dans les cantines en 2024, pour un objectif de 50 %	**11,8 %** de bio, pour un objectif de 20 %	**187,5 Md€** de dépenses alimentaires des ménages en 2024

L’ESSENTIEL

C’est la demande des consommateurs qui fera bouger les lignes.

Les cantines restent loin des objectifs de la loi.

Nous proposons de partir des consommateurs, des chefs et des entreprises, pour que chacun y trouve son intérêt.

Nos propositions

Proposition 35 — Recréer des filières avec les consommateurs, les chefs et les entreprises

Les filières seront reconstruites avec ceux qui achètent et ceux qui cuisinent. Les chefs ont un rôle à jouer : inventer une gastronomie qui s’adapte aux nouvelles productions imposées par le climat.

Proposition 36 — 100 territoires de souveraineté alimentaire et des cantines qui servent la France

Cent territoires de souveraineté alimentaire développeront les circuits courts et la vente directe. Les cantines, qui atteignaient en 2024 29,5 % de produits durables et de qualité et 11,8 % de bio pour des objectifs de 50 % et 20 %[33], serviront davantage de produits français respectueux des sols, du local et du bien-être animal, avec les parents d’élèves et les représentants des salariés.

[33] Ministère de l’Agriculture, bilan des achats de la restauration collective (EGalim), 2024 ; état des lieux, tome 4.

Proposition 37 — Le goût à l'école, la fin du gaspillage des invendus, une sécurité sociale de l'alimentation ciblée

Une éducation au goût dès l'école ; un plan national pour récupérer les invendus ; une sécurité sociale de l'alimentation ciblée, à enveloppe constante, développée d'abord sur les aides que l'État verse déjà, pour acheter des produits de l'agriculture française respectueuse de l'environnement.

Proposition 38 — Protéger le droit d'alerter, refuser la violence

Le droit d'alerter et de contester est protégé : les lanceurs d'alerte et la lutte non violente font partie de la démocratie. Mais l'argent public cessera d'aller aux associations condamnées pour violences ou dégradations contre des agriculteurs. Pendant le mandat, la concertation et le débat reprendront toute leur place.

LA PROPOSITION

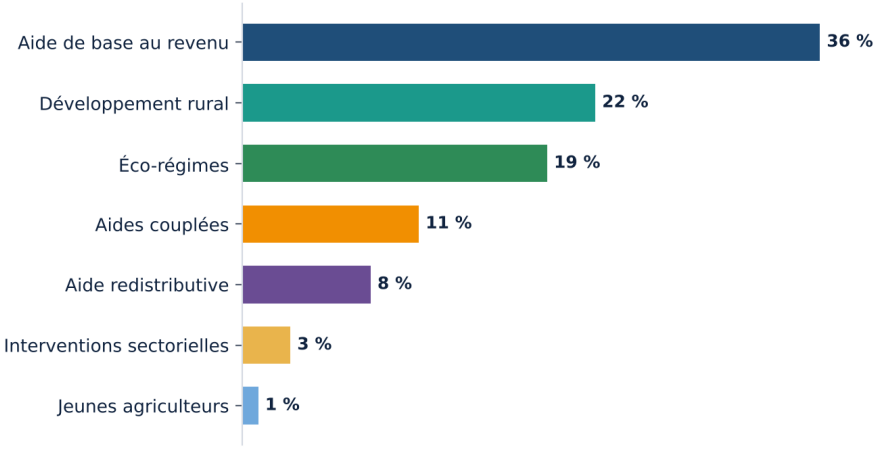
Propositions 35 à 38. Des filières construites avec les consommateurs et les chefs ; 100 territoires et des cantines françaises ; le goût, les invendus, une sécurité sociale de l'alimentation ciblée ; le droit d'alerter sans violence.

CHAPITRE 11

L’Europe et la PAC 2028-2034

L’aide de base au revenu domine le plan stratégique national

Répartition de la programmation 2023-2027 du PSN par grande composante, en %



Source : Cour des comptes, La mise en œuvre de la PAC par la France, synthèse, 3 septembre 2026.

9,3 Md€	7,3 Md€	−21,7 %
par an pour la France en 2021-2027	par an au minimum fléchés en 2028-2034	pour l’enveloppe agricole fléchée

L’ESSENTIEL

La prochaine PAC se décide maintenant, avec un budget agricole fléché en baisse.

C’est le président élu en 2027 qui finalisera le plan national.

Nous proposons de défendre à Bruxelles une liste claire de priorités, et d’appeler tous les eurodéputés français à les porter.

Le constat

La France a reçu en moyenne 9,3 milliards d’euros par an de la PAC sur 2021-2027. Pour 2028-2034, la proposition de budget européen ne flèche plus que 7,3 milliards d’euros par an au minimum vers l’agriculture française, soit une baisse de 21,7 %[34]. Les Vingt-Sept se sont accordés sur les règles de la future PAC le 26 octobre 2026. Le plan national qui en découlera sera finalisé par le président élu en 2027.

Nos propositions

Proposition 39 — Ce que la France défendra à Bruxelles

- Le droit d’étiqueter l’origine des matières premières, y compris dans les produits transformés ; le Nutri-Score obligatoire.

[34] Sénat, note sur le cadre financier pluriannuel 2028-2034 et la PAC, février 2026.

- La règle d'équité : limite de résidus au seuil de détection pour toute substance interdite dans l'Union.
- L'étiquetage des nouvelles techniques génomiques jusqu'au consommateur.
- L'harmonisation européenne de l'ovosexage, pour ne pas pénaliser la seule filière française des œufs.
- Une PAC qui intègre la nouvelle géographie du climat : l'Europe doit se réveiller.
- Un budget agricole à la hauteur de l'enjeu de souveraineté.

Chaque fois que l'Union européenne agit au-delà des compétences que lui donnent les traités, la France le dira ; chaque fois qu'elle est compétente, la France y portera ses priorités plutôt que de s'en plaindre.

Proposition 40 — Le calendrier de la PAC et l'appel aux eurodéputés français

Le président élu en 2027 aura la main sur le plan national de la PAC 2028-2034. Pendant la campagne, Élysée Conseils appelle tous les eurodéputés français, quel que soit leur groupe, à défendre publiquement les positions de la France sur la PAC et le budget européen, et à s'exprimer clairement sur ces priorités.

LA PROPOSITION

Propositions 39 et 40. Six priorités défendues à Bruxelles ; un plan national de la PAC finalisé dès 2027 ; les eurodéputés français appelés à prendre position.

FINANCEMENT

Ce qui coûte, ce qui rapporte

Ce rapport n'est pas un document de chiffrage : le coût et les recettes de chaque proposition seront présentés dans un document séparé. Les grandes masses sont toutefois connues, et la logique d'ensemble est celle d'un programme équilibré.

La logique financière des propositions

Levier	Nature	Principe
Revenu des services rendus (2)	Redistribution	Financé par le malus : enveloppe constante
Réorientation de la PAC (1, 12)	Redéploiement	Plus de 9 Md€ par an déjà versés, mieux ciblés
Usines d'engrais décarbonés (17)	Investissement	Prises de participation de l'État ; environ 1,3 Md€ par usine de la taille de FertigHy
Simplification (24 à 28)	Économie	Moins de dossiers, de contrôles redondants et d'effectifs centraux
Sécurité sociale de l'alimentation (37)	Redéploiement	Enveloppe constante, à partir des aides déjà versées
Juste prix (5)	Sans coût budgétaire	Environ 3 € de plus pour 100 € de courses si le revenu agricole augmente de moitié

Source : Élysée Conseils ; Observatoire de la formation des prix et des marges ; Cour des comptes ; dossier de concertation FertigHy.

À SAVOIR

Chaque loi issue de ces propositions comportera une revue d'efficacité à 12 ou 24 mois et une clause d'extinction : ce qui ne marche pas s'arrête, ce qui marche est amplifié.

QUESTIONS FRÉQUENTES

Vos questions, nos réponses

Ne va-t-on pas faire exploser le prix de l'alimentation ?

Non. Sur 100 € de courses, 6,40 € reviennent à l'agriculture française. Augmenter son revenu de moitié représenterait environ 3 € de plus pour 100 €, à condition que les intermédiaires n'y appliquent pas leur marge en pourcentage : c'est pourquoi nous demandons la transparence des marges.

La règle d'équité, n'est-ce pas du protectionnisme ?

Non. La France continue d'exporter et d'importer. Elle demande seulement que les produits importés respectent les règles de santé imposées à ses propres agriculteurs. La France l'a fait en janvier 2026 pour cinq pesticides, l'Europe en septembre 2026 pour les antibiotiques de croissance.

Pourquoi ne pas interdire le glyphosate ?

Parce que nous ne voulons pas de règle française plus stricte que la règle européenne, sauf pour la santé et l'irréversible. Le glyphosate est autorisé en Europe et rend service en agriculture de conservation des sols. Nous finançons la recherche d'alternatives et le soumettons au malus.

Pourquoi garder l'interdiction des néonicotinoïdes ?

Parce qu'ils persistent dans les sols et l'eau et atteignent les fleurs et les cultures qui suivent : c'est l'exemple même de l'atteinte irréversible. Les filières concernées, comme la noisette, seront accompagnées.

Qui paiera le revenu des services rendus ?

Le malus, sur les pratiques qui abîment l'eau et les sols. Le dispositif fonctionne à enveloppe constante.

L'étiquetage de l'origine est-il compatible avec le droit européen ?

Aujourd'hui, il est très encadré : la justice européenne a fait tomber l'obligation française sur le lait. C'est pourquoi il fait partie des priorités de la France à Bruxelles.

Que change le guichet unique pour un agriculteur ?

Une seule adresse, une seule saisie. Les administrations s'échangent les données avec l'autorisation de l'exploitant, comme le prévoit déjà, en principe, le code des relations entre le public et l'administration.

CONCLUSION

Nourrir la France et faire vivre ceux qui la nourrissent

La souveraineté alimentaire n'est pas un slogan. C'est la capacité d'un pays à se nourrir, quoi qu'il arrive, avec des agriculteurs qui vivent de leur travail, des sols vivants, de l'eau retenue et des consommateurs qui savent ce qu'ils mangent.

Ces quarante propositions ne cherchent pas à opposer les agricultures entre elles, ni l'agriculture à l'écologie, ni la France à l'Europe. Elles changent de logique : payer le travail plutôt que la surface, informer plutôt qu'interdire, appliquer les mêmes règles à tous, et laisser travailler ceux qui nous nourrissent. Elles sont ouvertes au débat, et à tous les candidats.

Philippe Agnelli, président d'Élysée Conseils

ANNEXE

Glossaire et sources

Glossaire

Sigle	Signification
AOC	Appellation d'origine contrôlée
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CSG	Contribution sociale généralisée
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
EBE	Excédent brut d'exploitation
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité
MSA	Mutualité sociale agricole
NGT	Nouvelles techniques génomiques
OFPM	Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires
PAC	Politique agricole commune
PFAS	Substances per- et polyfluoroalkylées (« polluants éternels »)
VIFA	Variétés d'intérêt à fin d'adaptation
ZAN	Zéro artificialisation nette

Pour aller plus loin

- Élysée Conseils, *L'agriculture française — État des lieux 2027*, six tomes, novembre 2026 (elysee-conseils.fr).
- Élysée Conseils, rapport de propositions sur l'eau, novembre 2026.
- Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, *Rapport au Parlement 2026*.
- Toutes les autres sources sont citées en notes de bas de page.

ÉLYSÉE CONSEILS — UN DOCUMENT OUVERT

Ce rapport est un document de travail ouvert. Vos remarques et vos idées sont les bienvenues : **mesidees@elysee-conseils.fr**.

Licence. Ce document est publié par Élysée Conseils sous licence Creative Commons Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0). Vous pouvez le copier, le diffuser et l'adapter, y compris à des fins commerciales, à condition de citer Élysée Conseils comme source, d'indiquer les modifications apportées et de diffuser vos adaptations sous la même licence. Texte de la licence : https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr